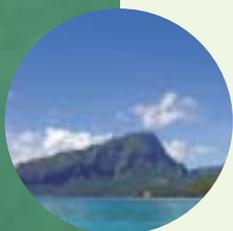


La France et la biodiversité

Enjeux et responsabilités



Comité français

UICN

Union mondiale pour la nature

Un patrimoine d'importance mondiale

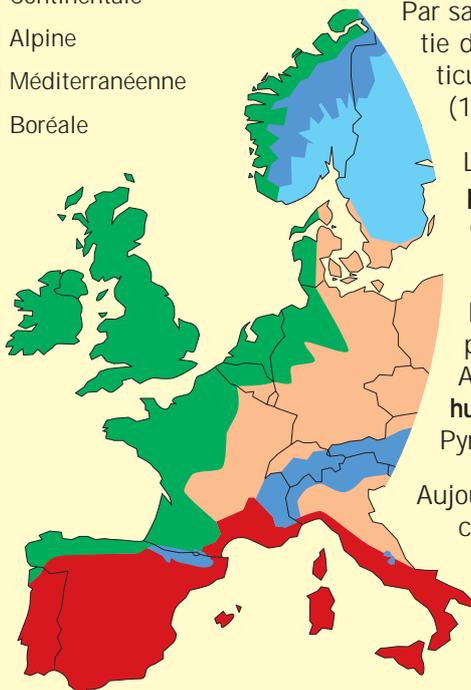


La France abrite des richesses naturelles extraordinaires : elle est le seul pays présent dans 5 des 25 points chauds de la biodiversité (Méditerranée, Caraïbes, Océan Indien, Nouvelle-Calédonie, Polynésie) et dans 1 des 3 zones forestières majeures de la planète (Amazonie). Son domaine maritime est le 2^e du monde avec 11 millions de km², et ses richesses sont encore largement méconnues. Ce patrimoine est cependant vulnérable puisque la France est au 4^e rang mondial pour les espèces animales menacées et au 9^e rang pour les plantes, selon la Liste Rouge de l'UICN.

Carrefour biologique de l'Europe

Zones bio-géographiques :

- Atlantique
- Continentale
- Alpine
- Méditerranéenne
- Boréale



La France métropolitaine accueille 4 des 5 principales zones bio-géographiques européennes (atlantique, continentale, méditerranéenne et alpine). De ce fait, elle abrite plus de 75 % des types d'habitats naturels identifiés comme prioritaires au niveau européen et 40 % de la flore d'Europe.

Par sa présence en Méditerranée, la France fait partie d'un **point chaud de la biodiversité mondiale** particulièrement important pour les espèces végétales (13 000 espèces endémiques).

Les différentes régions françaises sont marquées par la **diversité de leurs paysages** et l'ancienneté des relations homme-nature. Elles sont au cœur d'une identité naturelle et culturelle qui contribue à faire de la France la **1^{ère} destination touristique mondiale**.

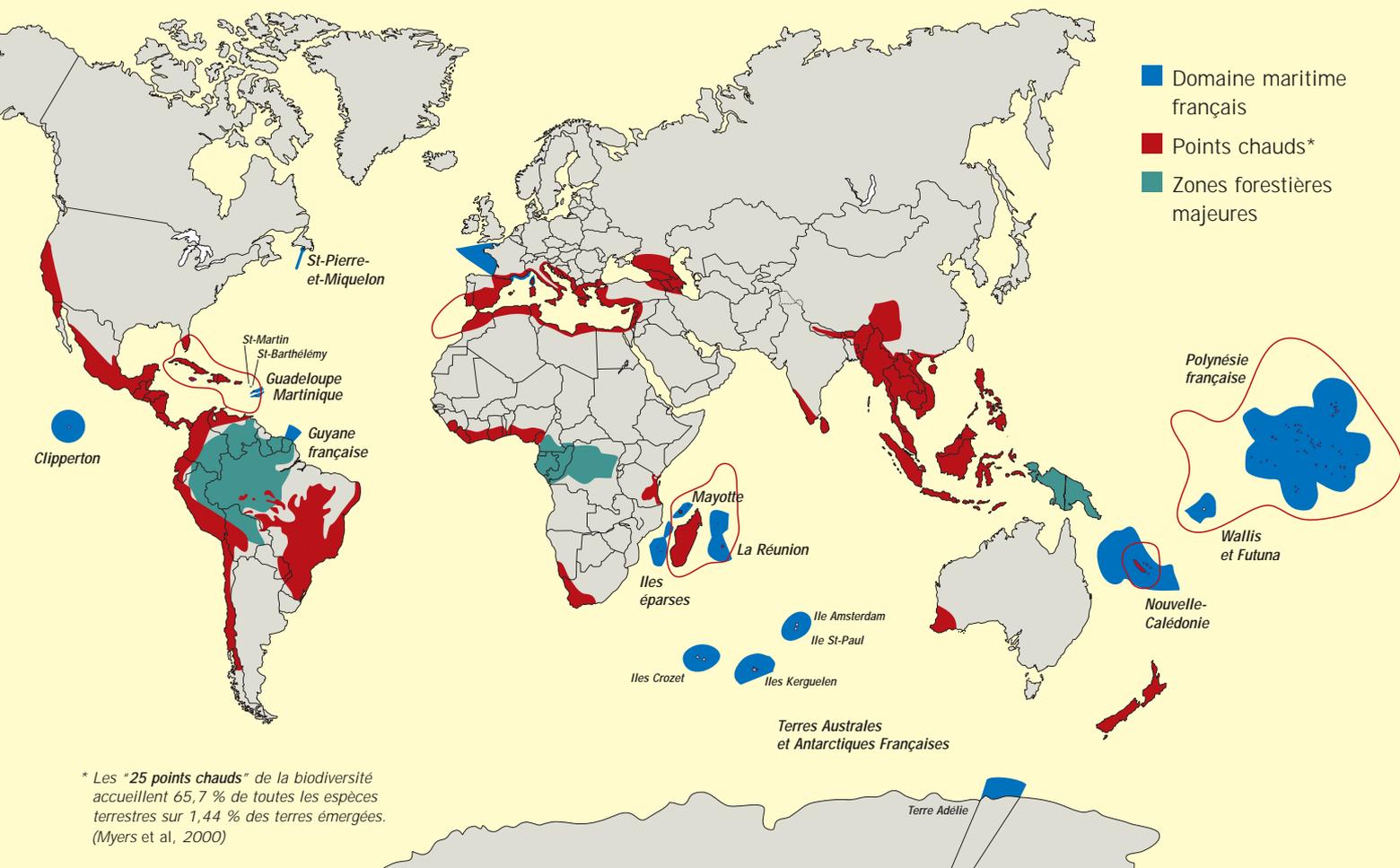
Malgré une prise de conscience croissante, de **nombreuses menaces** pèsent toujours sur les écosystèmes et sur les espèces de métropole. Ainsi, au cours des trente dernières années, elle a **perdu 50 % de ses zones humides**, et des **espèces animales aussi emblématiques** que le bouquetin des Pyrénées ou le phoque moine de Méditerranée.

Aujourd'hui, bien qu'un quart du territoire métropolitain soit considéré comme écologiquement important, seul 1,2 % de sa superficie est protégé par des parcs nationaux (zones centrales) ou des réserves naturelles. La protection de la biodiversité doit être renforcée à travers la création d'un **réseau écologique national** basé sur un ensemble représentatif d'aires protégées.



Barge à queue noire

Le territoire français est au carrefour des grandes zones naturelles européennes.



Au sein des trois océans

Les collectivités d'outre-mer sont présentes dans les trois grands océans du globe. Malgré une superficie réduite (0,08 % de toutes les terres émergées), elles abritent **3 450 plantes** et **380 vertébrés endémiques**, soit plus que toute l'Europe continentale. Le domaine maritime comprend environ **10 % des récifs coralliens** et **20 % des atolls de la planète**.

Avec ses 7 millions de km² de **forêt amazonienne**, la Guyane française constitue l'un des 15 derniers grands massifs peu fragmentés par les activités humaines. L'île de Mayotte présente l'un des rares **lagons** à double barrière, qui abrite 17 espèces de **mammifères marins**. Les Terres Australes et Antarctiques Françaises abritent les communautés d'**oiseaux marins** les plus diversifiées au monde.

Les richesses écologiques d'outre-mer sont donc immenses. Malheureusement certains habitats naturels sont déjà dégradés et subissent de très fortes menaces. Ainsi **les récifs coralliens** sont endommagés à hauteur de 10 à 80 % selon les régions et, en Nouvelle-Calédonie, les **forêts tropicales sèches** ne couvrent plus que 1 % de leur superficie initiale.

La biodiversité est un enjeu économique, social et culturel majeur en outre-mer, mais **la prise de conscience** y est encore récente. Ceci explique sans doute pourquoi de nombreux **efforts de mobilisation** sont encore nécessaires. Le vaste domaine maritime français illustre bien cette situation puisque seulement 0,0001 % de sa superficie bénéficie d'un statut d'aire marine protégée.



Récif corallien à Moorea (Polynésie française)



Fougères arborescentes sur l'île de la Réunion



Manchots empereurs aux îles Kerguelen (Terres Australes et Antarctiques Françaises)

Menaces sur la biodiversité

La crise de la biodiversité touche l'ensemble de la planète. Elle est due au développement des activités humaines et en particulier aux modes de consommation et de production non durables.

Le taux de disparition des espèces est aujourd'hui 1 000 fois supérieur au taux naturel et nous entraîne dans la 6^e grande vague d'extinction de l'histoire de la Terre, la première depuis l'apparition de l'Homme. La France n'est pas épargnée par ce phénomène, provoqué par cinq causes principales.



Blanchissement des coraux

20 % des récifs coralliens ont été détruits et 24 % sont gravement menacés.

Le recul des milieux naturels

Beaucoup d'activités humaines entraînent la disparition ou la dégradation des écosystèmes. L'**agriculture** en fournit l'exemple, surtout avec l'**intensification de ses pratiques** depuis 40 ans.



En tant que **deuxième producteur agricole mondial**, la France doit promouvoir l'agriculture durable sur l'ensemble de son territoire, en renforçant les mesures agri-environnementales et l'éco-conditionnalité des subventions agricoles.

Le **développement des zones urbaines** est un autre exemple significatif. Près de la moitié de la population mondiale vit déjà dans des zones urbaines et ce chiffre devrait augmenter de 2 % par an d'ici à 2015, selon les Nations Unies. Cette expansion a un impact considérable sur l'environnement. Durant les années 80, **l'urbanisme a détruit 800 km² d'espaces naturels** sur le territoire français. La situation du littoral est alarmante avec 60 % des côtes françaises touchées contre 39 % en 1960.

Agriculture

L'agriculture intensive est très subventionnée : 1 milliard de dollars par jour dans les pays de l'OCDE (ci-contre).

L'exploitation des ressources naturelles

Selon la FAO, près de 75 % des stocks de poissons sont surexploités ou à leur **exploitation maximale**. Durant les 50 dernières années, 90 % des grands poissons comme le thon ou le cabillaud ont disparu des océans.

La France est au **4^e rang européen pour le tonnage de poisson pêché** et se doit d'assurer une gestion durable des espèces, compatible avec leurs capacités de renouvellement.



Pêche

Des réserves marines protégées sont nécessaires pour sauver les stocks halieutiques.



L'exploitation du bois dans les forêts tropicales a contribué à réduire gravement leur superficie et leur qualité biologique. En tant que **1^{er} importateur européen de bois tropical africain**, la France doit s'assurer que le bois provient de forêts gérées durablement et participer directement à la protection des forêts dans les pays africains.

Exploitation forestière
En France, un quart du bois tropical africain est destiné au marché public (ci-contre).

Le commerce international légal d'animaux et de végétaux sauvages porte chaque année sur plusieurs milliards de dollars et plus de 350 millions de spécimens. Ce commerce concerne, entre autres, des espèces menacées et est réglementé par une convention internationale, la CITES. Durant les années 90, la France a importé sur son territoire près de **800 000 oiseaux, 630 000 invertébrés, 200 000 reptiles, 29 000 mammifères et 4 000 amphibiens** appartenant à des espèces inscrites à la CITES.

Les espèces envahissantes

L'introduction d'espèces exotiques envahissantes est devenue une des principales causes de disparition de la biodiversité et a souvent un impact important sur les activités économiques et la sécurité alimentaire.

Les îles sont particulièrement sensibles à ce phénomène qui peut entraîner la disparition totale de certaines espèces et une banalisation générale des milieux naturels : ainsi l'île de Tahiti est d'ores et déjà recouverte aux deux-tiers par une plante envahissante, le Miconia.



Espèces invasives
L'introduction intentionnelle d'un escargot en Polynésie a entraîné la disparition de 59 autres espèces.

Les pollutions



La pollution de l'eau, des sols et de l'air affecte directement certaines espèces et peut avoir des effets indirects importants en dégradant les habitats naturels et en contaminant les chaînes alimentaires. Beaucoup d'espèces se sont raréfiées dans les campagnes et les cultures, comme les papillons et les abeilles, pourtant indispensables au fonctionnement des écosystèmes.

La réduction de l'usage des polluants est un défi majeur particulièrement en France, **3^e utilisateur mondial de pesticides**. L'outre-mer est également concerné par les pesticides et par d'autres pollutions : ainsi, le cas de la Guyane française est préoccupant avec **les rejets de mercure liés à l'orpaillage**.

Pollution de l'eau
En Guyane française, l'orpaillage rejette au moins 10 tonnes de mercure dans les rivières chaque année (ci-contre).

Le changement climatique

D'ici 2050, l'augmentation moyenne de la température, de 1,8 à 2 degrés, entraînerait dans certaines régions du monde, dont l'Europe, **la disparition de 15 à 37 % des espèces vivantes** et de profonds bouleversements écologiques.

Les îles d'outre-mer sont particulièrement concernées dès aujourd'hui avec le blanchissement des coraux et, à terme, avec la hausse du niveau de la mer. La France doit donc continuer à appuyer les efforts internationaux pour la **réduction des émissions de gaz à effet de serre**. Elle doit accélérer la recherche technologique dans les secteurs où elle pèse lourd comme l'**automobile** (3^e exportateur mondial) ou les **avions de ligne** (1^{er} producteur mondial avec ses partenaires européens).



Gaz à effet de serre
Le transport aérien international, source majeure de gaz à effet de serre, est épargné par les accords de Kyoto.

Un devoir de mobilisation

Face à la crise de la biodiversité, une prise de conscience s'est révélée au Sommet de la Terre de Rio en 1992 puis au Sommet de Johannesburg en 2002.

La France est à la fois un pays à très forte biodiversité et la 4^e puissance économique mondiale. Elle a ainsi une responsabilité de premier plan pour la préservation des richesses naturelles sur son territoire et hors de ses frontières. Elle doit donc conduire aux niveaux national, européen et international une action ambitieuse et exemplaire sur la biodiversité, condition d'un véritable développement durable.



Zones humides
Elles font l'objet d'un plan d'action national depuis 1995 (ci-contre).

Une nouvelle ambition nationale

En février 2004, la France a adopté **une stratégie nationale pour la biodiversité** fixant l'objectif de stopper le déclin de la diversité biologique d'ici 2010. Cet objectif impose un **effort de mobilisation sans précédent** de tous les acteurs : Etat, collectivités, associations, entreprises... Les principaux défis sont d'**intégrer la biodiversité dans toutes les politiques**, de **renforcer les connaissances scientifiques**, et de **reconnaître une valeur** à la fois économique et éthique **au vivant**.



La biodiversité soutient des activités économiques essentielles et procure toute une gamme de biens et de services indispensables à notre qualité de vie. Sa préservation est **un enjeu de société** qui doit faire l'objet d'une **grande campagne de sensibilisation**, en particulier pour l'outre-mer.

La stratégie nationale est déjà déclinée en **plans d'action** sur l'agriculture, la mer, le patrimoine naturel, l'urbanisme, les infrastructures et l'outre-mer. Ils doivent **apporter des réponses concrètes** aux enjeux de la biodiversité. Cet effort doit aussi **s'étendre à d'autres domaines clés** comme l'action internationale, l'éducation ou le tourisme, et permettre de **renforcer les initiatives existantes**, comme l'Initiative française sur les récifs coralliens (Ifrecor).

La France possède un important **réseau d'acteurs sur la biodiversité** : des **établissements publics** en charge de la gestion de la nature, comme le Conservatoire du littoral, l'ONF ou l'ONCFS, des **organismes de recherche** regroupés au sein de l'Institut Français de la Biodiversité et un **large panel d'ONG** engagées de longue date sur cette cause. Elle doit donc mobiliser toute cette capacité d'action et cette expertise, **avec les moyens financiers adéquats**, pour apporter des réponses décisives.



Mont-Blanc
Un site emblématique à classer au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Un engagement et des devoirs européens

Avec ses partenaires européens, la France s'est engagée à stopper la perte de biodiversité d'ici 2010. En tant que pays fondateur de l'Union Européenne, elle peut avoir **un rôle moteur** pour impulser les politiques en faveur de la biodiversité, notamment en améliorant **l'application des directives européennes** sur l'environnement et en poursuivant activement la **mise en place du réseau Natura 2000** sur son territoire.



Outre-mer européen
Sa biodiversité mérite une politique spécifique de l'Union Européenne.



La France pèse également un poids important dans les domaines de l'agriculture et de la pêche. Elle doit poursuivre les **efforts de réforme de la politique agricole commune (PAC)** et de la **politique commune de la pêche** en y intégrant des objectifs de préservation des milieux naturels et en respectant les capacités biologiques des espèces.

Avec les Pays-Bas et le Royaume-Uni, la France pourrait également **lancer une initiative pour la biodiversité dans les territoires européens d'outre-mer** qui, aujourd'hui, ne fait l'objet d'aucune politique spécifique de l'Union Européenne.

Ressources marines
Pour sauver les grands poissons, une réduction de 50 % des prises est nécessaire (ci-contre).

Une présence et une action à l'international

La biodiversité est devenue un **thème majeur des négociations internationales** en raison des bouleversements observés à l'échelle de la planète, et parce qu'elle est l'objet d'enjeux économiques considérables. Elle est aussi directement **liée à la lutte contre la pauvreté et à l'aide au développement** car de nombreux pays du Sud dépendent étroitement des ressources naturelles vivantes.

Dans ce contexte, la France peut déployer une action importante en s'appuyant sur ses valeurs humanistes et sur sa forte présence internationale. Elle devrait en particulier exercer son **influence au sein du G8**, promouvoir un **renforcement de l'action de l'ONU sur l'environnement** et défendre **l'application des grandes conventions internationales**.

Par ailleurs, la France a aussi la possibilité d'encourager la prise en compte des enjeux de la biodiversité et du développement au sein de **l'Organisation Internationale de la Francophonie**. Cette plate-forme unique de coopération Nord/Sud permet notamment de valoriser les liens entre **biodiversité et diversité culturelle**.



Afrique
La convention de Bonn permet à 17 Etats africains de coopérer sur les tortues marines.



Dans les pays de la Zone de Solidarité Prioritaire, la coopération française devrait, d'une part **accroître la prise en compte** de l'aspect biodiversité dans ses projets et, d'autre part, **renforcer le financement** d'actions spécifiquement dédiées à la biodiversité, en s'appuyant sur **la société civile et les ONG**. Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial doit poursuivre son action pour la biodiversité tout en adaptant ses modalités de financement aux micro-projets de terrain.

Enfin, la France devrait engager **des projets en coopération régionale** associant les collectivités d'outre-mer et les pays voisins dans les zones clés de la biodiversité mondiale que sont les Caraïbes, le plateau des Guyanes, l'Océan indien, les îles subantarctiques et le Pacifique Sud.

Bassin du Congo
La France est directement concernée par l'avenir de cette zone forestière majeure (ci-contre).

Littoral méditerranéen
Les réseaux d'acteurs sur le littoral, les zones humides et les aires protégées jouent un rôle essentiel en Méditerranée.



*Le Comité français pour l'UICN :
un réseau d'organismes et d'experts
pour la biodiversité
et le développement durable.*



Le **Comité français**
pour l'UICN regroupe :

2 ministères

5 établissements
publics

35 ONG

200 experts

Comité français

UICN

Union mondiale pour la nature

36 rue Geoffroy Saint-Hilaire

75005 Paris - France

Tél. : 01 47 07 78 58

Fax : 01 47 07 71 78

uicn@uicn.fr - www.uicn.fr